

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : REGIE UBAYE SKI - CONVENTION DE DEPOT / VENTE A CONCLURE
AVEC UBAYE TOURISME POUR L'ETE 2019.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de fournir à la clientèle de la Régie Ubaye Ski un document concernant les randonnées sur le secteur du Sauze Super Sauze au départ des télésièges ;

CONSIDERANT que pour cet été, ce document est mis en vente par Ubaye Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une convention dépôt/vente entre Ubaye Tourisme et la Régie Ubaye Ski

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 12 juin 2019 ;

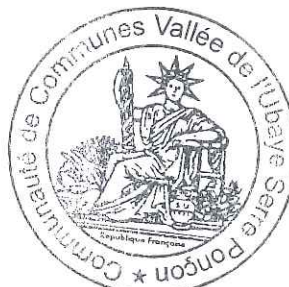
VU le projet de convention ci-annexé ;

Sur proposition de M. BOUGUYON Yvan, vice-président,
M. BERCHER Francis n'ayant pas pris part au vote,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place de la convention dépôt/vente pour la saison estivale 2019 entre Ubaye Tourisme et la Régie Ubaye Ski ci-annexée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de la convention définissant les modalités de vente de cette carte de randonnée aux clients de la Régie Ubaye Ski, par l'intermédiaire de la régie de recettes des remontées mécaniques du Sauze.
- **PRECISE** que l'encaissement par la Régie Ubaye Ski de ces cartes pour le compte d'Ubaye Tourisme sera effectué à titre gratuit, sans rémunération de la Régie.
- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites à l'article 7061 du budget de la régie « Ubaye ski » et que les crédits correspondant au reversement à Ubaye Tourisme sont prévus à l'article 6288 dudit budget ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

Séance du 25 juin 2019